



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Recueil spécial n° 38 - Septembre 2009

du 7 septembre 2009

Délégations et subdélégations de signature

Délégations de pouvoirs

Sommaire

Sommaire	1
1. PREFECTURE de la Haute Normandie	2
1.1. SGAR	2
09-0675-Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et d'activité	2
2. PREFECTURE de la Seine-Maritime.....	3
2.1. CABINET DU PREFET.....	3
09-159-Délégations de signature - Service interministériel régional des affaires civiles et économiques et de la protection civile.....	3
3. DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	5
3.1. Recette des finances du Havre	5
09-0685-Délégations de pouvoirs.....	5
3.2. Trésorerie générale de la Seine-Maritime	6
09-0689-Délégations de signature - Avenant n° 11	6
4. DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD OUEST.....	7
4.1. Direction.....	7
2009-26-Arrêté n° 2009-26 portant subdélégation de signature en matière de gestion du personnel	7
2009-27-Arrêté n° 2009-27 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics	9
2009-30-Arrêté n° 2009-30 portant subdélégation de signature en matière de gestion du domaine public et de contentieux pour le département de la Seine-Maritime	12
5. DREAL (DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE HAUTE-NORMANDIE)	13
5.1. Bureau du personnel.....	13
Décision n° 2009-12-Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers.....	13
Décision n° 2009-13-Subdélégation de signature en matière de transports routiers.....	17
Décision n° 2009-14-Subdélégation de signature en matière d'activités pour le département de la Seine-Maritime	19
Décision n° 2009-16-Décision portant subdélégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) et d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et du Ministère du Logement	24
Décision n° 2009-17-Délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres.....	26
Décision n° 2009-18-Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel.....	27

ISSN : 0752-6121

1. PREFECTURE de la Haute Normandie

1.1. SGAR

09-0675-Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et d'activité

Le Préfet
de la région Haute-Normandie,

ARRETE N°09.158

- Objet** : Cabinet du Préfet/SGAR
Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et d'activité
- Vu** : La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
Le code des marchés publics ;
Le code général des collectivités territoriales,
Le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique
Les articles 5 et 100 du décret 62-1587,
Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les Régions et les départements ;
Le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;
Le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Rémi CARON, Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;
L'arrêté du 9 octobre 2007 portant nomination de M. François HAMET, administrateur civil hors classe, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales auprès du Préfet de la région Haute-Normandie pour une durée de trois ans ;
L'arrêté du 21 mai 2007, portant nomination de M. Bruno DUMONT, conseiller d'administration du MEEDDAT, en qualité de chargé de mission auprès du Préfet de la région Haute-Normandie pour une durée de trois ans
L'arrêté du 22 juillet 2009 portant mutation, nomination et détachement de M. Alain AUGER, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directeur de la modernisation, de la performance et de l'administration générale du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) de la Préfecture de la Haute-Normandie à compter du 1er septembre 2009.
- La décision ministérielle du 26 avril 2006 nommant Mme Marion PERRIER, épouse CAMPER, Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Haute-Normandie ;
L'arrêté de M. le Ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche en date du 19 décembre 2006 nommant M. Michel LEDOUX délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Haute-Normandie à compter du 2 janvier 2007 ;
La lettre de Mme le Ministre de l'Intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales, en date du 25 juillet 2007, relative à la création de postes de délégué régional à la formation auprès du préfet de région ;
L'arrêté de M. le Ministre de la Défense portant détachement de M. Louis LUNION auprès de la Préfecture de Seine-Maritime à compter du 1er février 2008 ;
L'arrêté préfectoral n°09-145 du 30 juin 2009 relatif à la délégation de signature en matière d'activité et d'ordonnancement secondaire au niveau du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales – S.G.A.R.
Sur proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales.

ARRETE

Article 1 :

Délégation est donnée à M. François HAMET, Administrateur Civil Hors Classe, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Région Haute-Normandie, à l'effet de signer tous arrêtés, conventions, décisions, circulaires, rapports, correspondances et autres pièces relatifs à l'activité administrative de l'Etat dans la région et au fonctionnement du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales.

Est exclu de cette délégation :

- Le règlement du budget de la Région après saisine de la Chambre régionale des Comptes.

Article 2 :

Délégation est donnée à M. François HAMET, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Région Haute-Normandie, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire du Préfet de Région.

Sont exclus de cette délégation :

Les ordres de réquisition au comptable public assignataire,

Les décisions de passer outre au refus de visa du contrôle financier déconcentré.

Article 3 :

Délégation est donnée à M. François HAMET, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la Région Haute-Normandie, à l'effet de signer au nom du Préfet de Région, les marchés publics, les accords cadres de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics, pour les affaires relevant du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales d'un

montant inférieur à 300 000 euros, y compris l'ensemble des actes relatifs aux marchés en cours d'exécution dont la date de passation est antérieure au 1er septembre 2006.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François HAMET, les délégations qui lui sont données par les articles 1 et 2 du présent arrêté sont exercées par :

Dans les mêmes conditions :

M. Bruno DUMONT, chargé de mission, adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

M. Alain AUGER, directeur de la modernisation, de la performance et de l'administration générale,

Dans leurs domaines respectifs :

Mme Natacha BOURGHART-PARTIE, attachée de Préfecture, chef du service financier et comptable :

* pour la fonction d'ordonnateur secondaire du Préfet de Région - hors la liquidation des dépenses sur le BOP 307

* pour les engagements juridiques du BOP 307

en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Natacha BOURGHART-PARTIE, la délégation de pour les engagements juridiques du BOP 307 est également accordée à Melle Céline DACHEUX, adjointe administrative

Mme Corinne SURAIS, attachée de Préfecture, adjointe au chef de service financier et comptable

* pour la liquidation des dépenses du BOP 307

en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne SURAIS, la délégation de signature est également accordée à M. Tony FRANC, secrétaire administratif de classe exceptionnelle

M. Louis LUNION, délégué régional à la formation :

* pour correspondances courantes, bordereaux d'envoi, bons de commande et certification de service fait relatifs à la formation interministérielle (BOP 148)

M. BOUAOUICHE, chargé de mission pour les politiques contractuelles et les politiques européennes et du Contrat de projet Etat-Région pour les correspondances courantes, ampliatiions, copies conformes, bordereaux d'envoi relatifs à l'activité de l'Etat dans la région pour la gestion des crédits des programmes européens,

* pour la de service fait dont la mission Europe n'assure pas l'instruction et n'est pas bénéficiaire.

En cas d'absence de M. BOUAOUICHE, la délégation de signature est exercée par M. Pascal BARBETTE, attaché de Préfecture, adjoint au chef de la mission des politiques contractuelles et des politiques européennes

Mme Sylvie SENARD, attachée de Préfecture, responsable du service contrôle des opérations cofinancées par les fonds structurels européens

* pour les correspondances courantes, ampliatiions, copies conformes, bordereaux d'envoi relatifs à l'activité de l'Etat dans la région pour les contrôles et la coordination des contrôles de l'utilisation des fonds européens.

Article 5 :

Délégation est donnée à Madame Marion PERRIER, Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le BOP 137 « égalité entre les hommes et les femmes » et se rapportant au fonctionnement de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

Article 6 :

Délégation est donnée à Monsieur Michel LEDOUX, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie de Haute-Normandie pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le BOP régional 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et se rapportant au fonctionnement de la délégation régionale à la recherche et à la technologie. Cette délégation porte sur l'engagement et la liquidation des dépenses.

Article 7 :

L'arrêté préfectoral n°09-145 du 30 juin 2009 est abrogé.

Article 8 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Rouen, le 01 septembre 2009

Le Préfet,

Rémi CARON

2. PREFECTURE de la Seine-Maritime

2.1. CABINET DU PREFET

09-159-Délégations de signature - Service interministériel régional des affaires civiles et économiques et de la protection civile

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

CABINET
Bureau du cabinet / Service interministériel régional des affaires civiles
et économiques et de la protection civile

A R R Ê T É n°

09-159

Le Préfet
de la région de Haute-Normandie
Préfet de la Seine-Maritime

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements
- le décret du Président de la République en date du 8 janvier 2009, nommant M. Rémi CARON, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 06-350 du 20 juin 2006 modifié portant organisation des services de la préfecture ;
- l'arrêté préfectoral n° 08-286 du 12 décembre 2008 donnant délégation de signature à Mme Christine MEIER, directeur du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile ;
- sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} -

Délégation est donnée, dans la limite de ses attributions, à Mme Christine MEIER, directeur du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile.

Article 2 -

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine MEIER, directeur du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par M. Jean-Pierre PREVELLE, attaché de préfecture, directeur adjoint.

Article 3 -

Délégation de signature est également donnée, dans la limite des attributions de leurs bureaux respectifs, aux fonctionnaires ci-dessous désignés :

bureau de prévention et de la défense économique et sanitaire

- Mme Isabelle AUGER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du bureau de prévention et de la défense économique et sanitaire.

En l'absence du chef de bureau de la prévention et de la défense économique et sanitaire, la délégation de signature qui lui est conférée au présent article sera exercée par :

- Mme Patricia LECONTE, attachée principale de préfecture, chef du bureau de la sûreté et de la défense civile,

bureau de planification et de gestion des crises

- M. ..., chef du bureau de planification et de gestion des crises.

Dans l'attente de la désignation du nouveau chef de bureau, la délégation de signature qui lui est conférée au présent article sera exercée par :

- Mme Patricia LECONTE, attachée principale de préfecture, chef du bureau de la sûreté et de la défense civile,

- Mme Isabelle AUGER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du bureau de prévention et de la défense économique et sanitaire.

bureau de la sûreté et de la défense civile

- Mme Patricia LECONTE, attachée principale de préfecture, chef du bureau de la sûreté et de la défense civile.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia LECONTE, la délégation de signature qui lui est conférée au présent article sera exercée par :

- Mme Isabelle AUGER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du bureau de prévention et de la défense économique et sanitaire.

Article 4 -

L'arrêté préfectoral n° 09-99 du 9 février 2009 est abrogé.

Article 5 -

M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

ROUEN, le 7 septembre 2009

Le Préfet,

Rémi CARON

3. DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

3.1. Recette des finances du Havre

09-0685-Délégations de pouvoirs

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

RECETTE DES FINANCES DU HAVRE

12 crs Commandant Fratacci

B.P 43

76084 LE HAVRE CEDEX

M. BUFFEIRE Jean-Pierre

Receveur des Finances du Havre

Téléphone : 02.35.19.39.40

Télécopie : 02.35.43.24.81

OBJET : Délégations de pouvoirs.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par suite de modifications intervenues à la Recette des Finances du HAVRE, les pouvoirs consentis se trouvent définis ainsi, à compter du 07 août 2009.

A – Délégations Générales :

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seuls, et concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rapportent :

M MOUTIER Gérard, Receveur Percepteur,
Melle NEMIRI Dalila, Inspectrice du Trésor,
Mme DEWULF Lucile, Inspectrice du Trésor.

B – Délégations spéciales :

M Marcel MINGUY, M. Jean-Yves AUBIN, M. Benoît THIEULENT, M Yves SOUILLE, Mme Annick GOURLAOUEN, Mlle Françoise SOILLE, contrôleurs principaux, reçoivent une délégation spéciale afin de signer : tous les documents comptables , les procès-verbaux de remises de service ou de commissions de marché, les autorisations d'absence et les congés n'excédant pas 24 H (uniquement en cas d'empêchement des personnes désignées au paragraphe « A ») ;

M. Jean-Paul SILVY, Mme Patricia LE GOFFIC, M Christophe CAMUSAT, Mme Anne-Laure RUAUX, M Fabrice TEREBA contrôleurs, reçoivent une délégation spéciale à l'effet de signer exclusivement, les récépissés et reconnaissances de numéraire, de chèques, de titres et de valeurs.

Fait au HAVRE, le 01/09/2009.

J P BUFFEIRE

3.2. Trésorerie générale de la Seine-Maritime

09-0689-Délégations de signature - Avenant n° 11

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Rouen, le 2 septembre 2009

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE LA SEINE-MARITIME
Quai Jean Moulin
76037 ROUEN CEDEX
CABINET
M. Michel LE CLAINCHE
Trésorier-Payeur Général de la Seine Maritime

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par Morgane MASSON
Téléphone : 02 35 58 22 12
Télécopie : 02 35 58 19 89
Courriel : morgane.masson@dgfip.finances.gouv.fr

Suite à des changements intervenus dans la situation de certains de mes collaborateurs, j'ai modifié comme suit la liste de mes mandataires établie le 1^{er} septembre 2008 :

AVENANT N°11

DELEGATIONS GENERALES

Prénom, Nom, Grade, Fonction	Pouvoirs	Signature et paraphe
Madame Mariannick DEBAN, Adjointe du Chef de Pôle pilotage et ressources	Reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y attachent.	

Cette délégation générale prend effet à compter du 1^{er} septembre 2009.

Vous trouverez ci-dessus, en regard du nom de chacun des mandataires que j'accrédite auprès de la Cour des Comptes, un spécimen de leur signature à laquelle je vous prie d'ajouter foi comme à la mienne.

4. DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD OUEST

4.1. Direction

2009-26-Arrêté n° 2009-26 portant subdélégation de signature en matière de gestion du personnel

Arrêté n° 2009-26 portant subdélégation de signature en matière de gestion du personnel

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU:

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;
- les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et dispositions statutaires relative à la Fonction Publique de l'État ;
- le décret n° 86-351 du 6 mars 1986 modifié portant déconcentration en matière de gestion du personnel relevant du ministre chargé de l'urbanisme, du logement et des transports ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ; modifié par le décret 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie ;
- l'arrêté du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer en date du 23 juin 2006, nommant M. François TERRIE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1^{er} juin 2006 ;
- l'arrêté préfectoral n° 09-97 en date du 05 février 2009 du Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, donnant délégation de signature à Monsieur François TERRIE, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, en matière de gestion du personnel ;
- vu l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du 21 juin 2006 fixant l'organisation de la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- l'organigramme du service;

ARRETE

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François TERRIE, subdélégation de signature est donnée à :

- Philippe REGNIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint
- Pascal MALOBERTI, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, secrétaire général

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. François TERRIE, M. Philippe REGNIER et M. Pascal MALOBERTI, subdélégation de signature est donnée à Melle Sonia TRIVIDIC, attachée administrative, chef du pôle gestion des ressources humaines.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- Philippe REGNIER, ingénieur en chef des travaux public de l'Etat, directeur adjoint
- Pascal MALOBERTI, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, secrétaire général
- Sonia TRIVIDIC, attachée administrative, chef du pôle gestion des ressources humaines

à l'effet de signer les actes relatifs aux compétences numérotées 4.12, 4.13, 4. 17, 4.18 et 8.1 dans l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes relatifs aux compétences numérotées 4.12, 4.13, 4.17 et 4.18 dans l'arrêté préfectoral susvisé :

- Pascal GABET, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service des politiques et des techniques
- Cédric COUFFIGNAL, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service d'ingénierie routière de Rouen
- Benoît HAUCHECORNE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du SIR de Caen
- François GALLAND, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du district de Rouen
- Ronan LE COZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du district Manche-Calvados

Cécile FLAUX, technicienne supérieure en chef, chef de l'antenne de Saint-Lô
Bernard BELON, technicien supérieur en chef, chef de l'antenne de Caen
Claude CHATELLIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du district d'Evreux
Jean-Marc DALEM, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du district de Dreux

Article 4 :

Subdélégation est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes relatifs aux compétences numérotées 4.12, 4.13 et 4.18 dans l'arrêté préfectoral susvisé :

Secrétariat Général :

Alain LAMI, technicien supérieur en chef, chef du pôle moyens généraux, immobilier et informatique
Bernard HETROY, technicien supérieur en chef, chef du pôle commande publique comptabilité
Cécile LABORDE, attachée administrative, chef du pôle contentieux et affaires juridiques

Service des politiques et techniques :

Stéphane SANCHEZ, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle maîtrise d'ouvrage
Yann CHEVALIER, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle entretien et gestion de la route
Michael SAVARY, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle sécurité routière exploitation
Nelson GONCALVES, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle entretien et gestion des ouvrages d'art, chef du pôle qualité audit par intérim
Pierre AUDU, contrôleur divisionnaire, chef du pôle administratif et gestion du domaine public

Service d'ingénierie routière de Rouen :

Ophélie LOUATRON, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle terrassement assainissement chaussées
Gérald DELANNOY, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle direction de chantier
Philippe LEBAS, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle ouvrage d'art
Sylvie CEVOZ, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle équipements
Jean-Marc BRULARD, contrôleur divisionnaire, chef du centre de travaux de Chartres

Service d'ingénierie routière de Caen :

Olivier THIRION, ingénieur des travaux public de l'Etat, chef du pôle équipements
Pierre-Olivier DUBOIS, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle tracé environnement
Benjamin LANDRY, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle terrassement assainissement chaussée
Dominique DORANGE, technicien supérieur en chef, chef du pôle assistance
Michel MESLE, technicien supérieur en chef, chef du pôle administratif
Yves THOMAS, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle direction de chantier
Christian PLOMION, technicien supérieur en chef, chef du centre de travaux d'Alençon

District de Rouen :

Nicolas SOULACROIX, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du CIGT de Rouen
Marianne COLNOT, secrétaire administrative classe supérieure, chef du pôle administratif et comptable
François CORLAY, contrôleur divisionnaire, chef du pôle gestion de la route
Jean-Pierre BEAUFILS, technicien supérieur en chef, chef du pôle exploitation Sud
Frédéric NOEL, contrôleur divisionnaire, chef du pôle exploitation Nord
Ludovic JOIN, contrôleur, chef du CEI d'Isneauville
Thierry HORLAVILLE, contrôleur, chef du CEI de Rouen
Patrick ROY, contrôleur principal, chef du CEI de Gournay
Eric VICQUELIN, contrôleur, chef du CEI de Gonfreville l'Orcher
Gilbert LETELLIER, contrôleur principal, chef du CEI d'Auffay, point d'appui de Dieppe
Cédric BERGER, contrôleur, chef du CEI de Maucombe
Jean-Philippe HUBERT, contrôleur principal, chef du CEI de Bouttencourt

District Manche-Calvados

Pierre APICELLA, technicien supérieur principal, chef du CIGT

Antenne de Saint-Lô

Jocelyne MORIN, secrétaire administrative, chef du pôle assistance
Marie-Line FLEURY, contrôleur divisionnaire, chef du pôle exploitation
Didier ROINEL, contrôleur, chef du CEI de Saint-Lô
Marc DUPLANT, contrôleur, chef du CEI de Montebourg
Jacky LECORDIER, contrôleur divisionnaire, chef du CEI de Poilley
Patrick GARNIER, contrôleur, chef du CEI de Fleury

Antenne de Caen

Jean-Paul MEDA, contrôleur divisionnaire, chef du pôle exploitation
Patrick RIVIERE, technicien supérieur, chef du pôle assistance
Marc PUSTELNIK, contrôleur, chef du CEI de Mondeville
Yvonne COLLET, contrôleur principal, chef du CEI de Bayeux
Didier TANGUY, contrôleur, chef du CEI de Villers-Bocage

District d'Evreux

Joseph MOYTIER, contrôleur divisionnaire, chef du pôle exploitation
Georges SENKEWITCH, technicien supérieur, chef du pôle gestion de la route et veille qualifiée
Marie-Christine DESPREZ, secrétaire administrative, chef du pôle administratif et comptable
Patrick GUYADER, contrôleur divisionnaire, chef du CEI de Verneuil sur Avre

Guy PAPOUIN, contrôleur principal, chef du CEI d'Evreux
Frédéric DUBOIS, contrôleur, chef du CEI d'Alençon

District de Dreux :

Bernard BAILLY, contrôleur divisionnaire, chef du pôle exploitation
Philippe AVALLART, technicien supérieur principal, chef du pôle gestion de la route et veille qualifiée
Michelle LA PORTA, secrétaire administrative classe exceptionnelle, chef du pôle administratif et comptable
Patrick NEVEU, contrôleur divisionnaire, chef du CEI de Dreux,
Christian BOUQUIN, contrôleur principal, chef du CEI de Vendôme
Pascal GILQUIN, contrôleur divisionnaire, chef du CEI de Chartres,
Gilles THOMASSAINT, contrôleur principal, chef du CEI de Chateaudun

Article 5 :

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 :

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-Maritime et dont copie sera adressée au préfet de la Seine-Maritime.

Rouen, le 3 septembre 2009

Pour le préfet et par délégation
Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

Signé

François TERRIE

2009-27-Arrêté n° 2009-27 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics

Arrêté n° 2009-27 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU :

- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;
- l'arrêté du Ministre des transports, de l'équipement du tourisme et de la mer en date du 23 juin 2006, portant nomination de M. François TERRIE, ingénieur général des ponts et chaussées, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté du Préfet de la région de Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, en date du 26 janvier 2009 portant délégation de signature à M. François TERRIE, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du 21 juin 2006 fixant l'organisation de la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- l'organigramme du service ;

ARRETE

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François TERRIE, subdélégation de signature est donnée à M. Philippe REGNIER, ICTPE, directeur adjoint.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés publics et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur à :

M. Pascal GABET, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service des politiques et des techniques,

M. Pascal MALOBERTI, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, secrétaire général.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 90 000 euros H.T. et les bons de commandes inférieurs à 160 000 euros H.T. dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant du budget géré par le Service des Politiques et des Techniques, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur y correspondants, à :

François GALLAND, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du district de Rouen,
Ronan LE COZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du district Manche-Calvados,
Claude CHATELLIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du district d'Évreux,
Jean-Marc DALEM, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du district de Dreux.

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 30 000 euros H.T. ainsi que les bons de commande inférieurs à 50 000 euros H.T. dans le cadre des marchés à bons de commande, relevant du budget géré par le Service des Politiques et des Techniques, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur y correspondants, à :

District Manche-Calvados:

Cécile FLAUX, technicienne supérieure en chef, chef de l'antenne de Saint-Lô,

Bernard BELON, technicien supérieur en chef, chef de l'antenne de Caen.

Service des politiques et des techniques :

Michael SAVARY, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle exploitation et sécurité routière,
Yann CHEVALIER, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle entretien et gestion de la route,
Nelson GONCALVES, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle entretien des ouvrages d'art, chef du pôle qualité audit par intérim,
Stéphane SANCHEZ, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle maîtrise d'ouvrage,
Pierre AUDU, contrôleur divisionnaire, chef du pôle administratif et gestion du domaine public.

District de Rouen :

Nicolas SOULACROIX, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du CIGT.

Article 5 :

Subdélégation de signature est donnée à Alain LAMI, technicien supérieur en chef, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 30 000 euros H.T. relevant du budget géré par le Secrétariat Général, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants.

En son absence la délégation qui lui est conférée sera exercée par Mme Sandrine DAGBERT, secrétaire administrative classe exceptionnelle, son adjointe.

Article 6 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 15 000 euros H.T. et les bons de commande inférieurs à 15 000 euros H.T. dans le cadre des marchés à bons de commande, relevant du budget géré par le Service des Politiques et des Techniques, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, à :

District de Rouen:

François CORLAY, contrôleur divisionnaire, chef du pôle gestion de la route,
Jean-Pierre BEAUFILS, technicien supérieur en chef, chef du pôle exploitation Sud,
Sébastien BOITTELLE, contrôleur principal, adjoint au pôle exploitation Sud,
Frédéric NOEL, contrôleur divisionnaire, chef du pôle exploitation Nord.

District Manche-Calvados:

Pierre APICELLA, technicien supérieur principal, chef du CIGT.

Antenne de Saint-Lô:

Marie-Line FLEURY, contrôleur divisionnaire, chef du pôle exploitation.

Antenne de Caen:

Jean-Paul MEDA, contrôleur divisionnaire, chef du pôle exploitation.

District d'Evreux:

Joseph MOYTIER, contrôleur divisionnaire, chef du pôle exploitation,
Georges SENKEWITCH, technicien supérieur, chef du pôle gestion de la route et veille qualifiée.

District de Dreux:

Bernard BAILLY, contrôleur divisionnaire, chef du pôle exploitation,

Philippe AVALLART, technicien supérieur principal, chef du pôle gestion de la route et veille qualifiée.

Article 7 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 4 000 euros H.T. relevant du budget géré par le secrétariat général à :

- Pascal GABET, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service des politiques et des techniques. En cas d'absence ou d'empêchement la délégation qui lui est conférée par le présent article sera exercée par Pierre AUDU, contrôleur divisionnaire, chef du pôle administratif et gestion du domaine public,
- Elisabeth CHAVIGNY, secrétaire administrative classe exceptionnelle, chargée de communication ,
- Cédric COUFFIGNAL, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service d'ingénierie routière de Rouen.
- Benoît HAUCHECORNE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service d'ingénierie routière de Caen. En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui lui est conférée par le présent article sera exercée par Michel MESLE, technicien supérieur en chef, chef du bureau administratif,
- François GALLAND, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du district de Rouen. En cas d'absence ou d'empêchement la délégation qui lui est conférée sera exercée par Marianne COLNOT secrétaire administrative classe supérieure, chef du pôle administratif et comptable,
- Ronan LE COZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du district Manche-Calvados,
- Cécile FLAUX, technicienne supérieure en chef, chef de l'antenne de Saint-Lô. En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui lui est conférée par le présent article sera exercée par Jocelyne MORIN, secrétaire administrative, chef du pôle gestion de la route administratif et comptable,
- Bernard BELON, technicien supérieur en chef, chef de l'antenne de Caen. En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui lui est conférée par le présent article sera exercée par Patrick RIVIERE, technicien supérieur de l'Equipement, chef du pôle gestion de la route administratif et comptable,
- Claude CHATELLIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du district d'Evreux. En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui lui est conférée par le présent article sera exercée par Marie-Christine DESPREZ, secrétaire administrative, chef du pôle administratif et comptable,
- Jean-Marc DALEM, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du district de Dreux. En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui lui est conférée par le présent article sera exercée par Michelle LA PORTA, secrétaire administrative classe exceptionnelle, chef du pôle administratif et comptable.

Article 8 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée pour l'entretien et l'exploitation de la route inférieurs à 4 000 euros H.T. relevant du budget géré par le Service des Politiques et des Techniques à :

Ludovic JOIN, contrôleur, chef du CEI d'Isneauville,
Thierry HORLAVILLE, contrôleur, chef du CEI de Rouen,
Patrick ROY, contrôleur principal, chef du CEI de Gournay,
Eric VICQUELIN, contrôleur, chef du CEI de Gonfreville,
Gilbert LETELLIER, contrôleur principal, chef du CEI d'Auffay, point d'appui de Dieppe,
Cédric BERGER, contrôleur, chef du CEI de Maucombe,
Jean-Philippe HUBERT, contrôleur principal, chef du CEI de Bouttencourt,
Marc PUSTELNIK, contrôleur, chef du CEI de Mondeville,
Yvonne COLLET, contrôleur principal, chef du CEI de Bayeux,
Didier TANGUY, contrôleur, chef du CEI de Villers Bocage,
Didier ROINEL, contrôleur, chef du CEI de Saint-Lô,
Marc DUPLANT, contrôleur, chef du CEI de Montebourg,
Jacky LECORDIER, contrôleur divisionnaire, chef du CEI de Poilley,
Patrick GARNIER, contrôleur, chef du CEI de Fleury,
Guy PAPOUIN, contrôleur principal, chef du CEI d'Evreux,
Patrick GUYADER, contrôleur divisionnaire, chef du CEI de Verneuil sur Avre,
Frédéric DUBOIS, contrôleur, chef du CEI d'Alençon,
Patrick NEVEU, contrôleur divisionnaire, chef du CEI de Dreux,
Christian BOUQUIN, contrôleur principal, chef du CEI de Vendôme,
Pascal GILQUIN, contrôleur divisionnaire, chef du CEI de Chartres,
Gilles THOMASSAINT, contrôleur principal, chef du CEI de Chateaudun,

Article 9 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétence, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à 1500 euros H.T. relevant du budget géré par le Service des Politiques et des Techniques à :

Patrick LARDANS, chef d'équipe principal, CEI d'Isneauville,
Sylvain PROUET, chef d'équipe, CEI de Rouen,
Dominique DEBEAUVAIS, chef d'équipe, CEI de Gournay,

Michel CHAPELLE, chef d'équipe, CEI de Gonfreville,
Philippe SAMSON, chef d'équipe, CEI d'Auffay, point d'appui de Dieppe,
Eric DEMOULIN, chef d'équipe, CEI de Bouttencourt,
Grégory VIEL, chef d'équipe, CEI d'Evreux,
Christophe DUVAL, chef d'équipe, CEI de Verneuil sur Avre,
Michel BRETEAU, chef d'équipe, CEI d'Alençon,
Jean-Luc FABLET, chef d'équipe, CEI de Chartres,
Didier LEMARIE, chef d'équipe, CEI de Chateaudun,
Yves LECOMTE, chef d'équipe, CEI de Vendôme.

Article 10:

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 11 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Article 12 :

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime

Rouen, le 3 septembre 2009

Pour le préfet et par délégation
Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

Signé

François TERRIE

2009-30-Arrêté n° 2009-30 portant subdélégation de signature en matière de gestion du domaine public et de contentieux pour le département de la Seine-Maritime

Arrêté n° 2009-30 portant subdélégation de signature en matière de gestion du domaine public et de contentieux pour le département de la Seine-Maritime

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU :

- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;
- l'arrêté du Ministre des transports, de l'équipement du tourisme et de la mer en date du 23 juin 2006, portant nomination de M. François TERRIE, ingénieur général des ponts et chaussées, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté n° 09-94 du préfet de la région de Haute-Normandie, du préfet de la Seine-Maritime en date du 05 février 2009 portant délégation de signature à M. François TERRIE, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du 21 juin 2006 fixant l'organisation de la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- l'organigramme du service ;

ARRETE

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François TERRIE, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, la délégation de signature consentie par l'arrêté préfectoral du 5 février 2009 est exercée par M. Philippe REGNIER, ICTPE, directeur adjoint.

Article 2 :

délégation est donnée dans la limite de leurs attributions à :

- Pascal GABET, IPC, chef du Service des Politiques et des Techniques, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 à 1.14 - 2.1 à 2.13 de l'arrêté préfectoral susvisé

- Pascal MALOBERTI, ICTPE, secrétaire général, à l'effet d'exercer les compétences prévues aux points 3.1 et 3.2 de l'arrêté préfectoral susvisé

- Michael SAVARY, ITPE, chef du Pôle Sécurité Routière Exploitation, à l'effet de signer les décisions visées aux points 2.1 - 2.2 - 2.7 - 2.9 de l'arrêté préfectoral susvisé

- François GALLAND, IDTPE, chef du district de Rouen, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.6 à 1.12 - 2.11 de l'arrêté préfectoral susvisé

- Nicolas SOULACROIX, ITPE, adjoint au chef du district de Rouen, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.6 à 1.12 - 2.11 de l'arrêté préfectoral susvisé

- Stéphane SANCHEZ, ITPE, chef du Pôle Maîtrise d'Ouvrage, à l'effet de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.14 de l'arrêté préfectoral susvisé

- Marie-Françoise HEDIN, SA, ajointe au chef du Pôle Maîtrise d'Ouvrage, à l'effet de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.14 de l'arrêté préfectoral susvisé

- Cécile LABORDE, AA, chef du pôle contentieux et affaires juridiques, à l'effet d'exercer la compétence prévue au point 3.1 de l'arrêté préfectoral susvisé

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Article 4 :

L'arrêté n° 2009-21 du 15 avril 2009 est abrogé.

Article 5 :

Le Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et dont une copie sera adressée au préfet de la Seine-Maritime.

Rouen, le 3 septembre 2009
Pour le préfet et par délégation
Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

Signé

François TERRIE

5. DREAL (DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE HAUTE-NORMANDIE)

5.1. Bureau du personnel

Décision n° 2009-12-Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE HAUTE-NORMANDIE
DIRECTION

DÉCISION N°09-12

Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers

Vu :
Le code de l'environnement ;
Le code de l'urbanisme ;
Le code de la construction et de l'habitation ;
Le code de justice administrative

La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Le décret n° 2006-305 du 16 mars 2006 modifiant le décret n° 67-278 du 30 mars 1967 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'équipement ;
Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les départements ;
Le décret du 08 janvier 2009 portant nomination de Monsieur Rémi CARON, Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;
Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
L'arrêté du Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et de la Ministre du Logement en date du 2 mars 2009 nommant Monsieur Philippe DUCROCQ, Ingénieur Général des Mines, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute Normandie, à compter du 2 mars 2009 ;
L'arrêté préfectoral n°09-01 du 03 mars 2009 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;
L'arrêté préfectoral n°09-117 du 23 mars 2009 donnant délégation de signature en matière d'activité à Monsieur Philippe DUCROCQ, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie ;

DÉCIDE

Article 1 – Activités générales

Subdélégation est donnée dans les domaines d'activités et d'intervention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie listées ci-dessous :

Aménagement - Urbanisme ;

Environnement - Développement durable ;

Risques - Sécurité industrielle ;

Habitat - Logement ;

Rénovation urbaine ;

Énergie ;

Contrôle de véhicules

Transports ;

Infrastructures ;

Bâtiment - Construction

Aides européennes et actions du Contrat de Plan et du Contrat de Projet 2007-2013, pour lesquelles la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est service instructeur ;

Observations écrites ou orales adressées aux tribunaux de l'ordre pénal tendant à obtenir la condamnation, la mise en conformité des lieux ou le rétablissement dans leur état antérieur ;

Défense et sécurité ;

Développement industriel - Métrologie ;

pour les actes ci-après énumérés :

I. Les correspondances techniques adressées aux Maires, aux Présidents de collectivités locales ou leurs établissements publics, aux Directeurs de sociétés d'économie mixte ou d'établissements publics relatifs à :

I.1. l'animation des études,

I.2. la présentation des rapports et comptes rendus ;

II. Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études en instruction de dossiers ;

III. Les correspondances et rapports adressés au Ministre de tutelle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du Préfet de Région ;

IV. Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets ;

V. Les aides financières aux entreprises et organismes ;

VI. Les mémoires en défense produits devant le Tribunal Administratif de Rouen, mais uniquement en ce qui concerne les procédures de référé d'urgence prévues par le code de justice administrative : mémoires en défense relatifs aux instances en :

VI-1. référé de suspension, tel que prévu à l'article L.521-1 du code de justice administrative,

VI-2. référé liberté, tel que prévu à l'article L.521-2 du code de justice administrative,

VI-3. référé conservatoire, tel que prévu à l'article L.521-3 du code de justice administrative ;

VII. En matière d'infrastructures routières nouvelles ou d'aménagements structurants, pour les dossiers concernant des opérations d'investissement sur le réseau routier national :

VII-1. commande des études,

VII-2. approbation des projets,

VII-3. acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets,

VII-4. toutes décisions nécessaires à la préparation, à l'exécution et à la réception des études et des travaux ;

dans le cadre de leurs attributions à :

	DOMAINES D'ACTIVITÉS														Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Développement industriel Métrologie	
M. Igor KISSELEFF Chargé de mission auprès du Directeur régional	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
M. Jérôme LAURENT Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
M. Alain SCHAPMAN Chef du Service Énergie, Climat, Logement, Aménagement Durable et en cas d'absence, par :	X	X		X	X	X				X		X			I à V
M. Jean LEGAGNEUR Responsable du Bureau Environnement et Développement durable	X	X										X			I à V
M. LIONEL HERMANGE Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement	X			X	X					X					I à V
M. Gérard DENOYER Responsable de l'Unité Énergie						X									I à IV
Mme Marie MOIROT Responsable de l'Unité Logement				X	X										I à IV
M. Arnaud LAUBU Responsable de l'Unité Construction										X					I à IV
M. Sylvain COMTE Responsable de l'Unité Aménagement	X														I à IV
M. Guillaume APPERE Chef du Service Risques et en cas d'absence, par :		X	X									X			I à V
M. Jean-François GUERIN Chef du Bureau Risques Technologiques Accidentels		X	X												I à IV
M. Christian LEGRAND Chef du Bureau Risques Technologiques Chroniques		X	X												I à IV
M. Dominique DESRUS Chef du Bureau Risques Naturels		X	X												I à IV
M. Paul FERLIN Chef du Service Ressources jusqu'au 16 août 2009		X										X			I à V
M. Koumaran PAJANIRADJA Chef du Service Ressources à partir du 17 août 2009 et en cas d'absence par :		X										X			I à V
M. Hervé MORISSET Adjoint au Responsable du Service Ressources à partir du 1 ^{er} septembre 2009		X										X			I à V
M. Zéphyre THYNUS Responsable du Bureau Eaux et Milieux Aquatiques		X													II et III
Mme Christine LE NEVEU Responsable du Bureau Biodiversité		X													II et III
Mme Hélène ROUAULT Responsable du Bureau Ressources Minérales et Déchets		X													II et III

	DOMAINES D'ACTIVITÉS (suite)														Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Risques Sécurité industrielle	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie	Contrôle de véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER- PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Développement industriel Métrologie	
M. Christian GAND Chef du Service Sécurité des Transports Routiers et en cas d'absence par : M. Jean-Marc SARTHOU Responsable du Bureau Transports Routiers M. Régis SAGOT Responsable du Bureau Contrôle des véhicules							X	X				X			I à V
							X	X							I à IV
							X	X							I à IV
M. Jean-Yves PEIGNE Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures et en cas d'absence par : M. Jean-Pierre SAINT-ÉLOI Adjoint au Chef de Service								X	X		X	X			I à V VII-1, VII-3 VII-4
								X	X		X	X			I à V
Mme Isabelle WERQUIN-QUESNEY Responsable de la Mission Administration et Gestion des Données par intérim et en cas d'absence par : M. Dominique DEMONT Responsable du Pôle Administration des Données d'Environnement	X	X													I à IV
	X	X													I à IV
Mme Geneviève QUEMENEUR Chef de la Mission Estuaire	X	X										X			I à V
M. Bruno DUMONT Chef de la Mission CPER-PO											X				
M. Nicolas LEGRAND Responsable Défense et Sécurité													X		I à IV
M. Jean Marc TOUBEAU Chef de l'Unité Territoriale Rouen Dieppe et en cas d'absence, par : M. Julien VILCOT Adjoint de l'Unité Territoriale Rouen Dieppe			X					X							
			X					X							I à IV
M. Olivier LAGNEAUX Chef de l'Unité Territoriale du Havre et en cas d'absence par : M. Christophe HUART Adjoint de l'Unité Territoriale du Havre			X					X							
			X					X							I à IV
Mme Nathalie VISTE Chef de l'Unité Territoriale de l'Eure par intérim			X					X							I à IV
M. Étienne HANS Chef de Service Développement Économique et Métrologie, à partir du 1 ^{er} septembre 2009 et en cas d'absence par : M. Bernard LEMOINE Adjoint au chef de service M. Jean-Marie CHARLES Adjoint au chef de service														X	I à V
														X	I à V
														X	I à IV

Article 2 : Cas d'absence du Directeur

En cas d'absence de Monsieur Philippe DUCROCQ, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé n°09-117 du 23 mars 2009, est donnée au chargé de mission auprès du directeur régional, au directeur adjoint et aux chefs de service dans les domaines d'attribution listés à l'article 1er de la présente décision.

Article 3 : Abrogations

La décision n°09-03 du 15 avril 2009 portant délégation de signature en matière d'activités autres que les transports routiers est abrogée.

Article 4 : Publications

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Rouen, le 07 juillet 2009

Pour le Préfet de région et par délégation,
Le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Philippe DUCROCQ

Décision n° 2009-13-Subdélégation de signature en matière de transports routiers

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

Le Directeur régional
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Haute-Normandie

DÉCISION N°09-13

Objet : Subdélégation de signature en matière de transports routiers

Vu :

Le code de justice administrative

La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée, dite Loi d'Orientation des Transports Intérieurs ;

Le décret n°49-1473 du 14 novembre 1949 modifié, relatif à la coordination et à l'harmonisation des transports ferroviaires et routiers ;

Le décret n°2006-305 du 16 mars 2006 modifiant le décret n°67-278 du 30 mars 1967 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'équipement ;

Le décret n°84-139 du 24 février 1984 modifié relatif au Conseil National des Transports et aux Comités Régionaux et Départementaux des Transports ;

Le décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes ;

Le décret n°90-200 du 5 mars 1990 modifié par le décret n°99-295 du 15 avril 1999 relatif à l'exercice de la profession de commissionnaire de transports ;

Le décret n°97-608 du 31 mai 1997 relatif à la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs salariés du transport routier public de marchandises ;

Le décret n°98-1039 du 18 novembre 1998 relatif à la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs non salariés du transport routier public de marchandises ;

Le décret n°99-752 modifié du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises ;

Le décret n°2002-747 du 2 mai 2002 relatif à la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs salariés du transport routier public interurbain de voyageurs et des conducteurs salariés et non salariés du transport routier public de marchandises ;

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les départements ;

Le décret n°2004-1186 du 8 novembre 2004 relatif à la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs salariés du transport routier privé de marchandises, des conducteurs salariés et non salariés du transport routier public de marchandises et des conducteurs salariés du transport routier public interurbain de voyageurs ;

Le décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs ;

Le décret n°2007-1743 du 11 décembre 2007 modifiant certaines dispositions relatives aux transports routiers de personnes ;

Le décret du 08 janvier 2009 portant nomination de Monsieur Rémi CARON, Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

L'arrêté du 15 novembre 1999, portant création auprès du Directeur des transports terrestres et des préfets de région de commissions consultatives pour la délivrance des attestations de capacité professionnelle et des justificatifs de capacité professionnelle relatifs à l'exercice de certaines professions liées au transport public routier ;

L'arrêté du 16 novembre 1999 relatif aux titres administratifs de transport qui doivent être détenus par les entreprises effectuant en France un transport routier de marchandises ;

L'arrêté du 12 juillet 2000 relatif aux autorisations bilatérales pour les transports routiers internationaux de marchandises délivrées aux entreprises résidant en France ;

L'arrêté du 21 décembre 2000 fixant les modalités selon lesquelles sont accordées les dérogations prévues au 1° de l'article 7 du décret n°99-752 du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises ;

L'arrêté du 7 février 2002 relatif aux autorisations de transport routier de marchandises délivrées aux entreprises établies en France dans le cadre du contingent multilatéral de la Conférence européenne des ministres des transports ;

L'arrêté du 11 mars 2003 relatif à l'attestation de conducteur ressortissant d'un État tiers instaurée par le règlement (CE) du Parlement Européen et du Conseil du 1er mars 2002 ;
L'arrêté du Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et de la Ministre du Logement en date du 2 mars 2009 nommant Monsieur Philippe DUCROCQ, Ingénieur Général des Mines, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute Normandie, à compter du 2 mars 2009 ;
L'arrêté préfectoral n°09-01 du 03 mars 2009 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie ;
L'arrêté préfectoral n°09-117 du 23 mars 2009 donnant délégation de signature en matière d'activité à Monsieur Philippe DUCROCQ, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie ;

DÉCIDE

Article 1er : Subdélégation est donnée à Monsieur Igor KISSELEFF, chargé de mission auprès du directeur régional, à Monsieur Jérôme LAURENT, directeur adjoint et à Monsieur Christian GAND, Chef du service sécurité des transports routiers (SSTR) à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions tous les actes, documents, décisions et correspondances concernant :

Code	Nature de l'attribution	Références
1	TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS DE MARCHANDISES :	
1.1	Registre des transporteurs et des loueurs : inscription au registre des transporteurs et des loueurs, maintien de l'inscription au registre, radiation de ce registre.	Décret n° 99-752 du 30 août 1999 modifié articles 5, 8 et 9
1.2	Capacité professionnelle : délivrance de l'attestation et du justificatif de capacité professionnelle, convocation de la commission de contrôle de l'expérience pratique, habilitation des organismes de formation professionnelle chargés de la vérification des connaissances en vue de la délivrance du justificatif de capacité professionnelle, Approbation des stages complémentaires à la délivrance des attestations et justificatifs de capacité professionnelle.	Décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié articles 4-II et 4-III Arrêté du 17 novembre 1999) - article 16
1.3	Titres administratifs de transport : délivrance, renouvellement, échange des titres administratifs de transports tels que : licences communautaires, licences de transport intérieur, autorisations bilatérales, autorisations CEMT, attestation de conducteur ressortissant d'un État tiers instaurée par le règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil du 1er mars 2002□. dérogations accordées en application de l'article 17-1° du décret du 30 août 1999.	Décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié article 10-a article 10-b Arrêté du 12 juillet 2000 - article 1er Arrêté du 7 février 2002 - article 4 Arrêté du 11 mars 2003 - articles 1 et 4 Arrêté du 21 décembre 2000 - article 6
1.4	Sanctions administratives : retrait temporaire, restitution, retrait définitif des titres administratifs de transport, immobilisation des véhicules.	Décret n° 99-752 du 30 août 1999 modifié article 18
1.5	Saisine de la commission des sanctions administratives	Décret n°99-752 du 30 août 1999 modifié articles 9 et 18
1.6	Formation professionnelle et continue obligatoire pour les conducteurs du transport routier : correspondances et décisions relatives aux agréments et aux financements des centres habilités à dispenser ces formations.	Décret n° 97-608 du 31 mai 1997 - article 7 Décret n°98-1039 du 18 novembre 1998 - article 7 Décret n° 2004-1186 du 08 novembre 2004 – article 11 Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 articles 15 et 17
2	EXERCICE DE LA PROFESSION DE COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT	
2.1	Registre des commissionnaires de transport : inscription au registre des commissaires de transport, délivrance du certificat d'inscription au registre, maintien de l'inscription au registre, radiation du registre.	Décret n°90-200 du 05 mars 1990 modifié articles 2, 5, 20 et 21
2.2	Capacité professionnelle : délivrance de l'attestation de capacité professionnelle, approbation des stages complémentaires à la délivrance des attestations de capacité professionnelle.	Décret n°90-200 du 05 mars 1990 modifié article 4 Arrêté du 20 décembre 1993 - article 12
2.3	Sanctions administratives : Saisine de la commission des sanctions administratives.	Décret n°90-200 du 05 mars 1990 modifié article 21
3	TRANSPORTS URBAINS DE PERSONNES ET TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS DE PERSONNES :	
3.1	Registre des voyageurs : inscription au registre des transports routiers de personnes, maintien de l'inscription au registre,	Décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié articles 5, 8 et 9

Code	Nature de l'attribution	Références
3.2	radiation de ce registre. Délivrance de l'attestation de capacité professionnelle : approbation des stages complémentaires à la délivrance des attestations de capacité professionnelle.	Décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié - article 7 Arrêté modifié du 20 décembre 1993 – article 10
3.3	Délivrance des titres de transports pour des transports urbains et non urbains de personnes (licences de transport intérieur et licences communautaires).	Décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié article 11
3.4	Sanctions administratives : retrait temporaire, restitution, retrait définitif des titres administratifs de transports, immobilisation des véhicules, retrait temporaire, restitution, retrait définitif des titres administratifs de transports, immobilisation des véhicules,	Décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié article 44-1
3.5	Autorisations occasionnelles des transports des voyageurs	Décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié articles 33 et 40
3.6	Formation professionnelle et continue obligatoire pour les conducteurs du transport routier : correspondances et décisions relatives aux agréments et aux financements des centres habilités à dispenser ces formations.	Décret n°2002-747 du 02 mai 2002 modifié article 23
4	INSTANCES CONSULTATIVES convocation des comités et commissions consultatifs régionaux, notamment : comité régional des transports, commissions des sanctions administratives commissions pour l'obtention des attestations de capacité, commissions des transports de matières dangereuses du S.P.P.I.	Arrêté du 15 novembre 1999

Article 2 : Subdélégation est donnée à Monsieur Jean-Marc SARTHOU, adjoint au chef du service sécurité des transports routiers (SSTR) à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes, documents, décisions et correspondances visés aux points 1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3 et 3.5 de l'article 1er de la présente décision.

Article 3 : En cas d'absence de Monsieur Christian GAND, la subdélégation qui lui est conférée par l'article 1er de la présente décision sera exercée par Monsieur Jean-Marc SARTHOU, adjoint au chef du service sécurité des transports routiers (SSTR).

Article 4 : La décision n°09-04 du 15 avril 2009 portant subdélégation de signature en matière de transports routiers est abrogé.

Article 4 : Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.
Rouen, le 07 juillet 2009

Pour le Préfet de région et par délégation,
Le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Philippe DUCROCQ

Décision n° 2009-14-Subdélégation de signature en matière d'activités pour le département de la Seine-Maritime

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE HAUTE-NORMANDIE

Le Directeur régional
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Haute-Normandie

DIRECTION

DÉCISION N°09-14

Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités pour le département de la Seine-Maritime

Vu :

Le règlement (CE) n°338-97 du conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce et les règlements de la commission associés ;

Le code de l'environnement ;

Le code de l'urbanisme ;

Le code rural ;

Le code forestier ;

La loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;
 La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
 Le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
 Le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
 Le décret n°97-1204 du 19 décembre 1997 modifié pris pour l'application à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du 1° de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
 Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 Le décret n°2007-992 du 25 mai 2007 relatif aux attributions du ministre du logement et de la ville ;
 Le décret n°2007-995 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre d'état, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ;
 Le décret n°2009-235 du 27 février 2009, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
 Le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de Monsieur Rémi CARON en qualité de Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
 L'arrêté du 30 juin 1998 fixant les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et des règlements (CE) n° 338-97 du conseil européen et (CE) n°939-97 de la commission européenne ;
 L'arrêté du 17 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
 L'arrêté du Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et de la Ministre du Logement en date du 2 mars 2009 nommant Monsieur Philippe DUCROCQ, Ingénieur Général des Mines, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Haute-Normandie à compter du 2 mars 2009 ;
 L'arrêté n°2009-01 du 3 mars 2009 fixant l'organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Haute-Normandie ;
 L'arrêté préfectoral n°09-130 du 28 avril 2009 donnant délégation de signature en matière d'activité pour le département de la Seine-Maritime à Monsieur Philippe DUCROCQ, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie ;

DÉCIDE

Article 1 – Activités générales

Subdélégation est donnée à Monsieur Igor KISSELEFF, chargé de mission auprès du directeur régional et Monsieur Jérôme LAURENT, directeur adjoint, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions tous les actes, documents, décisions et correspondances dans les domaines d'activités et d'intervention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Igor KISSELEFF et de Monsieur Jérôme LAURENT, et sous réserve des dispositions spécifiques mentionnées dans les articles 2 à 8, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leur domaine de compétence à :

Monsieur Alain SCHAPMAN, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),

Monsieur Paul FERLIN, Chef du Service Ressources (SRE), jusqu'au 16 août 2009,

Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE), à partir du 17 août 2009,

Madame Geneviève QUEMENEUR, Responsable de la Mission Estuaire (ME),

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain SCHAPMAN, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leur domaine de compétence à :

Monsieur Jean LEGAGNEUR, Responsable du Bureau Environnement et Développement durable,

Monsieur Lionel HERMANGE, Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement,

Madame Nathalie LAURENT, Responsable du Pôle Affaires Juridiques et Évaluation Environnementale,

Monsieur Arnaud LAUBU, Responsable de l'Unité Construction,

Monsieur Samuel MALBET, Chargé de mission Enjeux de l'État - Aménagement et Urbanisme Durable.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean LEGAGNEUR, Responsable du Bureau Environnement et Développement durable, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leur domaine de compétence à :

Monsieur Jean-Michel GANTIER, Responsable de l'Unité Développement Durable,

Monsieur Christophe MOINIER, Responsable de l'Unité Sites.

Article 2 – Réserves naturelles

En matière de réserves naturelles créées par décret, subdélégation est donnée à Monsieur Paul FERLIN, Chef du Service Ressources (SRE), jusqu'au 16 août 2009, Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE), à partir du 17 août 2009 et à Madame Geneviève QUEMENEUR, Responsable de la Mission Estuaire (ME), à l'effet de signer les décisions relatives à leur gestion et à la réglementation inscrite dans l'acte de classement de ces réserves.

Article 3 – Faune et flore

En matière de commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (C.I.T.E.S.), subdélégation est donnée à Monsieur Paul FERLIN, Chef du Service Ressources (SRE), jusqu'au 16 août 2009 et à Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE), à partir du 17 août 2009, à l'effet de signer les autorisations et documents prévus par les textes susvisés, relatifs à :

La mise en œuvre des dispositions du règlement (CE) n°338-97 et des règlements de la Commission associés ;

Le transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338-97 et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement ;

La détention et l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;

La détention et l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés.

En cas d'absence ou d'empêchement, les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article, sont exercées par Madame Christine LENEVEU, Responsable du Bureau Biodiversité et par Monsieur Denis SIVIGNY, Responsable de l'Unité Espèces animales et végétales et Espaces protégés du SRE.

Article 4 – Espèces protégées

En matière d'opérations portant sur des spécimens d'espèces protégées et en application des articles L. 411-1, L. 411-2 et R. 411-6 à R. 411-14 du code de l'environnement, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie reçoit et instruit les demandes d'autorisation et de dérogation ci-dessous :

Autorisations exceptionnelles de capture temporaire ou définitive à des fins scientifiques d'animaux d'espèces dont la capture est interdite ;
Autorisations exceptionnelles de transport en vue de réintroduction dans la nature à des fins scientifiques d'animaux d'espèces dont le transport est interdit ;

Autorisations exceptionnelles de coupe, de mutilation, d'arrachage, de cueillette ou d'enlèvement à des fins scientifiques de végétaux d'espèces dont la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement sont interdits ;

Dérogations pour la capture temporaire ou définitive à d'autres fins que scientifiques d'animaux d'espèces pour lesquelles cette activité est interdite ;

Dérogations pour la destruction d'œufs ou la destruction d'animaux d'espèces pour lesquelles cette activité est interdite ;

Dérogations pour la perturbation intentionnelle d'animaux d'espèces pour lesquelles cette activité est interdite ;

Autorisations exceptionnelles de coupe, de mutilation, d'arrachage, de cueillette ou d'enlèvement à d'autres fins que scientifiques de végétaux d'espèces pour lesquelles cette activité est interdite ;

Dérogations pour le transport, le colportage, l'utilisation, la détention, la mise en vente, la vente ou l'achat d'animaux ou de végétaux pour lesquelles cette activité est interdite ;

Dérogations pour la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou des aires de repos d'animaux pour lesquelles cette activité est interdite.

Subdélégation est donnée à Monsieur Paul FERLIN, Chef du Service Ressources (SRE), jusqu'au 16 août 2009 et à Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE), à partir du 17 août 2009, à l'effet de signer les autorisations et dérogations listées ci-dessus et prévues à l'arrêté du 17 février 2007 susvisé à l'exception des trois dérogations suivantes :

le plan de régulation d'oiseaux de l'espèce protégée Phalacrocorax Carbo Sinensis (Cormorans) ;

les demandes d'autorisation de destruction des œufs d'oiseaux de l'espèce protégée Larus argentatus (goéland argenté) ;

les dérogations pour la destruction d'animaux sur les aérodromes.

En cas d'absence ou d'empêchement, les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article, sont exercées par Madame Christine LENEVEU, Responsable du Bureau Biodiversité et par Monsieur Denis SIVIGNY, Responsable de l'Unité Espèces animales et végétales et Espaces protégés du SRE.

Article 5 – Opérations d'inventaires

Subdélégation est donnée à Monsieur Paul FERLIN, Chef du Service Ressources (SRE), jusqu'au 16 août 2009 et à Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE), à partir du 17 août 2009, à l'effet de signer les arrêtés portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre de l'article L. 411-5 du code de l'environnement et de la loi du 29 décembre 1892 sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics.

En cas d'absence ou d'empêchement, les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article, sont exercées par Madame Christine LENEVEU, Responsable du Bureau Biodiversité.

Article 6 – Interruptions de travaux

Subdélégation est donnée à Monsieur Alain SCHAPMAN, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), à l'effet d'exercer les attributions visées aux articles L. 480-2 (1° et 4° alinéas), L. 480-5, L. 480-6 et L. 480-9 (1° alinéa) du code de l'urbanisme dans les cas d'infractions au code de l'environnement ou au code de l'urbanisme.

En cas d'absence ou d'empêchement, les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article, sont exercées par Monsieur Jean LEGAGNEUR, Responsable du Bureau Environnement et Développement durable, et par M. Christophe MOINIER, Responsable de l'Unité Sites.

Article 7 – Gestion forestière

Subdélégation est donnée à Monsieur Paul FERLIN, Chef du Service Ressources (SRE), jusqu'au 16 août 2009 et à Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE), à partir du 17 août 2009, à l'effet de signer les décisions prévues à l'article L. 11 du code forestier pour les documents de gestion des forêts relevant des dispositions des articles L. 411-1 et 2, L. 332-1 et suivants et L. 414-1 du code de l'environnement.

En cas d'absence ou d'empêchement, les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article, sont exercées par Madame Christine LENEVEU, Responsable du Bureau Biodiversité et par Monsieur Denis SIVIGNY, Responsable de l'Unité Espèces animales et végétales et Espaces protégés.

Article 8 – Énergie (production, transport, distribution, stockage et utilisation) - Déchets

Contrôle des véhicules routiers – Métrologie - Appareils à pression

Subdélégation est donnée à Monsieur Alain SCHAPMAN, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), à l'effet de signer toutes les décisions et tous les documents relevant des paragraphes 5 et 10 ci-dessous.

Subdélégation est donnée à Monsieur Guillaume APPÉRE, Chef du Service Risques (SRI), à Monsieur Jean-François GUERIN, Responsable Bureau des Risques Technologiques Accidentels, à Monsieur Christian LEGRAND, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Chroniques et à Monsieur Jean CARSALADE, Responsable du Pôle Risques Accidentels, à l'effet de signer toutes les décisions et tous les documents relevant des paragraphes 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 11 ci-dessous.

Subdélégation est donnée à Monsieur Christian GAND, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR), à l'effet de signer toutes les décisions et tous les documents relevant du paragraphe 8 ci-dessous.

Subdélégation est donnée à Monsieur Étienne HANS, Chef du Service Développement Industriel et Métrologie (DI et Métro), à partir du 1^{er} septembre 2009 et à Monsieur Bernard LEMOINE, Adjoint au Chef du Service Développement Industriel et Métrologie, à l'effet de signer toutes les décisions et tous les documents relevant du paragraphe 9 ci-dessous.

Code	Nature de l'attribution	Références
1	Instruction technique, contrôle et police dans les domaines suivants : mines, carrières et géothermie, dépôts d'explosifs, recherche et exploitations d'hydrocarbures, eaux souterraines, eaux minérales.	
2	Stockage souterrain d'hydrocarbures.	
3	Stockage souterrain de gaz.	
4	Production, transport et distribution de gaz combustibles	Décret n°2003-944 du 3 octobre 2003 modifiant le décret n°85-1108 du 15 octobre 1985
5	Production et transports d'électricité approbation des projets et autorisations d'exécution des travaux des ouvrages électrique, autorisation de traverser des lignes de chemin de fer par des lignes du réseau d'alimentation générale en énergie électrique, délivrance des titres de concession, approbation des projets et autorisation des travaux concernant les ouvrages utilisant l'énergie hydraulique, notification de la recevabilité des dossiers de demande de création de zone de développement éolien.	Article 50 du décret du 29 juillet 1927 modifié Article 69 du décret du 29 juillet 1927 modifié Décret n° 94-894 du 13 octobre 1994 modifié Circulaire du 19 juin 2006
6	Équipements sous pression et équipements sous pression transportables délivrance des dérogations et autorisation diverses autres que celles relevant de la compétences ministérielle pour la fabrication et la surveillance en service des équipements sous pression.	Décret du 2 avril 1926, du 18 janvier 1943, du 13 décembre 1999 et leurs arrêtés d'application Décret du 3 mai 2001 et ses arrêtés d'application
7	Canalisations et transports	
7.1	délivrance des dérogations et autorisations diverses, autres que celles relevant de la compétence ministérielle pour la construction et la surveillance en service des canalisations de transport d'hydrocarbures,	Décret du 08 juillet 1950 modifié le 04 février 1963 et décrets des 16 mai 1959 et 14 août 1959), gaz combustibles (décret modifié du 15 octobre 1985), chimiques (décrets modifiés des 02 avril 1926 et 18 janvier 1943 et décret du 18 octobre 1965) et l'ensemble de leurs arrêtés d'application.
7.2	habilitation, sous forme d'un arrêté préfectoral, des agents chargés de la surveillance des canalisations de transport ou de distribution de gaz naturel.	Décret n°2004-1468 du 23 décembre 2004 étendu aux contrôles des canalisations de vapeur d'eau surchauffée qui requièrent des compétences similaires et instruction DARQSI / SDSIM / BSEI 2005 8 29 288).
8	Contrôles des véhicules routiers :	
8.1	délivrance ou retrait des autorisations de mise en circulation des véhicules spécialisés dans les opérations de remorquage,	Arrêté ministériel du 30 septembre 1975
8.2	procès verbaux de réception de véhicules,	Articles R.321.15 et 321.16 du Code de la route et arrêté ministériel du 19 juillet 1954 modifié
8.3	approbation et contrôle des véhicules et des matériels de transport de matières dangereuses.	
9	Métrologie légale :	
9.1	organisation des contrôles,	
9.2	attribution des marques d'identification des constructeurs, installateurs, réparateurs et organismes agréés pour la vérification périodique des instruments de mesure réglementés,	Arrêté du 31 décembre 2001, titre VII
9.3	agrément des installateurs, des réparateurs et des organismes chargés de la vérification périodique d'instruments de mesure réglementés,	Décret du 3 mai 2001, titre VI
9.4	autorisation de mise en service ou de modification d'instruments de mesure,	Décret du 3 mai 2001
9.5	approbations des méthodes et moyens pour la vérification primitive,	Décret du 3 mai 2001, titre III
9.6	dérogations aux dispositions réglementaires.	
10	Utilisation de l'énergie délivrance et modification, s'il y a lieu de certificats permettant à une personne de bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité produite par des producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat, accusé de réception des demandes et délivrance des certificats d'économies d'énergie.	Articles 1 et 3 du décret n°2001-410 du 10 mai 2001 modifié Article 5 du décret n° 2006-603 du 23 mai 2006
11	Surveillance et contrôle des déchets signature des actes suivants : accusés de réception, notifications... concernant la surveillance et le contrôle de déchets à l'intérieur, à l'entrée et à la sortie de la	Règlement C.E.E n°259/93 du 1er février 1993 modifié par règlement 1013/2006/CE

Code	Nature de l'attribution	Références
	communauté européenne.	

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain SCHAPMAN, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article sont exercées par :
Monsieur Gérard DENOYER, Responsable de l'Unité Énergie du SECLAD pour les paragraphes 5 et 10 ci-dessus,
Monsieur Jean Michel GANTIER, Responsable de l'Unité Développement Durable pour le paragraphe 5, dernier alinéa.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guillaume APPÉRÉ, Chef du Service Risques (SRI), de Monsieur Jean-François GUERIN, Responsable Bureau des Risques Technologiques Accidentels, de Monsieur Christian LEGRAND, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Chroniques et de Monsieur Jean CARSALADE, Responsable du Pôle Risques Accidentels, les subdélégations de signature qui leur sont conférées par le présent article pour les paragraphes 6 et 7.1 ci-dessus et pour les actes suivants :

Sursis de visite périodique, d'épreuve hydraulique et de renouvellement d'épreuve hydraulique,
Procès-verbaux d'épreuves, d'essais ou de vérifications expérimentales,

Autorisation de report d'épreuve hydraulique sur le lieu d'emploi, autorisation pour la modification de la pression de calcul,
Accords préalables de l'emploi du soudage dans la fabrication et la réparation des appareils à pression,

Application de circulaires relatives à certains types d'appareils,

Décision d'aménagement des périodicités entre les inspections périodiques et les requalifications périodiques d'un équipement sous pression, sont exercées par :

Monsieur Olivier LAGNEAUX, Chef de l'Unité Territoriale du Havre (UTLH) ;
Monsieur Jean-Marc TOUBEAU, Chef de l'Unité Territoriale Rouen-Dieppe (UTRD) ;
Monsieur Christophe HUART, Coordonnateur de l'Équipe Raffinage et Pétrochimie (UTLH) ;
Monsieur Julien VILCOT, Responsable de l'Équipe Risques (UTRD) ;
Madame Nathalie CHEMIN, Fonctionnel Équipement sous pression (SRI) ;
Monsieur Bruno CARDON, Coordonnateur Équipement sous pression (UTLH) ;
Monsieur Denis BARAY, Technicien Équipement sous pression (UTLH) ;
Monsieur Philippe POUTREL, Responsable de l'activité Équipement sous pression (UTRD) ;
Mademoiselle Nelly NAWROT, Technicienne Équipement sous pression (UTLH)
Monsieur Philippe MORO, Technicien Équipement sous pression (UTLH) ;
et Monsieur Jean Patrick PIARD, Technicien Canalisation (UTLH).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian GAND, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR), les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article pour le paragraphe 8 ci-dessus sont exercées par :

Monsieur Olivier LAGNEAUX, Chef de l'Unité Territoriale du Havre (UTLH) ;
Monsieur Jean-Marc TOUBEAU, Chef de l'Unité Territoriale Rouen-Dieppe (UTRD) ;
Monsieur Christophe HUART, Coordonnateur de l'Équipe Raffinage et Pétrochimie (UTLH) ;
Monsieur Julien VILCOT, Responsable de l'Équipe Risques (UTRD) ;
Monsieur Régis SAGOT, Responsable du Bureau contrôle des véhicules (SSTR) ;
Monsieur Bruno CARDON, Coordonnateur Équipement sous pression (UTLH) ;
Monsieur Denis BARAY, Technicien Équipement sous pression (UTLH) ;
Monsieur DIOLOGENT, Chef d'équipe contrôle des véhicules (UTRD).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Étienne HANS, Chef du Service Développement Industriel et Métrologie (DI et Métro) à partir du 1^{er} septembre 2009 et de Monsieur Bernard LEMOINE, Adjoint au Chef du Service Développement Industriel et Métrologie, les subdélégations de signature qui lui sont conférées par le présent article pour le paragraphe 9 ci-dessus sont exercées par :

Monsieur Olivier LAGNEAUX, Chef de l'Unité Territoriale du Havre (UTLH) ;
Monsieur Jean-Marc TOUBEAU, Chef de l'Unité Territoriale Rouen-Dieppe (UTRD) ;
Monsieur Christophe HUART, Coordonnateur de l'Équipe Raffinage et Pétrochimie (UTLH) ;
Monsieur Bruno CARDON, Coordonnateur Équipement sous pression (UTLH) ;
Mademoiselle Sophie GLATRE, Fonctionnel Métrologie (DI et Métro) ;
Monsieur Philippe MORO, Technicien en métrologie (UTLH).

chacun dans les limites de ses compétences.

Article 9 : Abrogations

La décision n°09-05 du 11 mai 2009 portant subdélégation de signature en matière d'activités pour le département de la Seine-Maritime est abrogée.

Article 10 : Publications

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Rouen, le 07 juillet 2009

Pour le Préfet de région,
Préfet de la Seine-Maritime et par délégation,
le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Haute-Normandie
Philippe DUCROCQ

Décision n° 2009-16-Décision portant subdélégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) et d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et du Ministre du Logement

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

DÉCISION N°09-16

Objet : Décision portant subdélégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) et d'ordonnateur secondaire délégué (OSD) sur les budgets du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et du Ministre du Logement.

Vu :

La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Le décret n°98-81 modifié du 11 février 1998 et le décret n°99-89 du 8 février 1999 relatifs aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale et la circulaire d'application correspondante du 11 février 1999 ;

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Rémi CARON, Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

L'arrêté du Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et de la Ministre du Logement en date du 2 mars 2009 nommant Monsieur Philippe DUCROCQ, Ingénieur Général des Mines, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute Normandie, à compter du 2 mars 2009 ;

L'arrêté préfectoral n°09-01 du 03 mars 2009 portant organisation de la DREAL de Haute-Normandie ;

L'arrêté préfectoral n°09-120 du 23 mars 2009 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe DUCROCQ, en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional et d'ordonnateur secondaire délégué sur les budgets du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et du Ministère du Logement.

DÉCIDE

Article 1er : rôle de RBOP régional

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Igor KISSELEFF, chargé de mission auprès du directeur régional, Jérôme LAURENT, directeur adjoint, et à Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général pour :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :

Missions	Programmes	BOP régionaux
Écologie, Développement et Aménagement Durables	113 Urbanisme, Paysages, Eau et Biodiversité	UPEB
	174 Énergie et Après-Mines	EAM
	181 Prévention des Risques	PR
	203 Infrastructures et Services de Transport	IST
	205 Sécurité et Affaires Maritimes	SAM
	207 Sécurité et Circulation Routières	SCR
	217 Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire	CPPEEDDAT

Logement	135	Développement et amélioration de l'offre de logement	DAOL
Économie, Industrie et Emploi	134	Développement des entreprises et de l'emploi	DEE

Répartir les crédits entre les unités opérationnelles, chargées de l'exécution,
Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre ces unités opérationnelles.

En leur absence, subdélégation est donnée à Madame Béatrice AUDEBERT, responsable du pôle d'appui au RBOP.

Article 2 : rôle d'ordonnateur secondaire délégué (ensemble des programmes)

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Igor KISSELEFF, chargé de mission auprès du directeur régional et à Monsieur Jérôme LAURENT, directeur adjoint, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet.

Article 3 : rôle d'ordonnateur secondaire délégué (selon attributions)

Subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Paul FERLIN, Chef du Service Ressources (SRE) jusqu'au 16 août 2009,
Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE) à partir 17 août 2009,
Monsieur Alain SCHAPMAN, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
Madame Geneviève QUEMENEUR, Responsable de la Mission Estuaire (ME),
Madame Isabelle WERQUIN-QUESNEY, Responsable par intérim de la Mission Administration et Gestion des Données (MAGD),
Monsieur Guillaume APPÉRÉ, Chef du Service Risques (SRI),
Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),
Monsieur Christian GAND, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR),
Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général (SG),
Monsieur Bernard LEMOINE, Chef du Service Développement Industriel et Métrologie par intérim (DI et Métro), jusqu'au 31 août 2009,
Monsieur Étienne HANS, Chef du Service Développement Industriel et Métrologie (DI et Métro), à partir du 1^{er} septembre 2009.
à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :
les projets d'engagements comptables auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent,
les demandes de liquidation des dépenses et les demandes d'émission des titres de perception.

Article 4 : rôle d'ordonnateur secondaire délégué (selon attributions)

Dans la limite de leurs attributions, et en cas d'absence ou d'empêchement de :

Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE) à partir du 17 août 2009, subdélégation est donnée à Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint au Chef du SRE à partir du 1^{er} septembre 2009,
Monsieur Alain SCHAPMAN, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), subdélégation est donnée à
Monsieur Jean LEGAGNEUR, Adjoint au Chef du SECLAD, Responsable du Bureau Environnement et Développement durable,
Monsieur Lionel HERMANGE, Adjoint au Chef du SECLAD, Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement,
Madame Marie MOIROT, Chef de l'Unité Logement,
Monsieur Guillaume CHRÉTIEU, Chargé de mission Financement.
Monsieur Guillaume APPÉRÉ, Chef du Service Risques (SRI), subdélégation est donnée à :
Monsieur Jean-François GUERIN, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels,
Monsieur Christian LEGRAND, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Chroniques,
Monsieur Dominique DESRUS, Responsable du Bureau des Risques Naturels,
Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI) :
Monsieur Jean-Pierre SAINT-ÉLOI, Adjoint au Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),
Monsieur Thibaut SARRAZIN, Responsable du pôle Déplacements,
Messieurs Jean-Luc ROLLAND et Bertrand PERRIER et Madame Laetitia FLOHART, Responsables de Projets de développement du Réseau Routier National,
Monsieur Olivier LÉONARD, Responsable de l'Unité Procédures – Affaires foncières – Gestion des marchés publics,
Monsieur Jean-Pierre COZETTE, Responsable du pôle Gestion Administrative et Financière,
Madame Nelly VOURIOT, Responsable de l'Unité Programmation et Gestion Financière.
Monsieur Christian GAND, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR), subdélégation est donnée à Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Chef du Bureau Transports Routiers.
Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général, subdélégation est donnée à :
Madame Myriam FERLIN, Secrétaire générale adjointe, jusqu'au 31 juillet 2009,
Monsieur Jean-François ROBRIQUET, Secrétaire général adjoint, à partir du 1^{er} septembre 2009,
Monsieur Philippe BAUDRY, Secrétaire général adjoint, Responsable du Bureau du Personnel,
Monsieur Maxime NIGAUT, Responsable du Bureau Compétences, Formation et Recrutements,
Madame Liliane CUVELIER, Responsable du Centre de Documentation et des Archives,
Monsieur Christophe LAMY, Responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier,
Monsieur Didier CARPENTIER, Responsable du Bureau de l'Informatique Communicante,
Madame Maryline BLAVETTE, Médecin de prévention,
Madame Catherine DUPRAY, Chargée de projet stratégie et de communication, à partir du 1^{er} septembre 2009,
Madame Véronique MARTINS, Chargée de communication adjointe.
Monsieur Étienne HANS, Chef du Service Développement Industriel et Métrologie (DI et Métro), à partir du 1^{er} septembre 2009, subdélégation est donnée à Monsieur Bernard LEMOINE, Adjoint au Chef du Service Développement Industriel et Métrologie.

Article 5 :

Subdélégation de signature est donnée à :
Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général,
Monsieur Patrice LEGAL, Responsable du Bureau des Marchés Publics et de la Comptabilité,
Madame Véronique GAVANIER, Adjointe chargée du Pôle Financier et Comptable,
Madame Claudine LECOINTRE, Adjointe chargée du Pôle Financier et Comptable.
à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :
les fiches d'engagements comptables auprès du CFD,
les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes,
les pièces de liquidation des dépenses de toute nature.

Article 6 :

La décision n°09-07 du 11 mai 2009 portant subdélégation de signature en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) et d'ordonnateur secondaire délégué (OSD est abrogée.

Article 7 :

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Rouen, le 07 juillet 2009

Pour le Préfet de région et par délégation,
le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Haute-Normandie
Philippe DUCROCQ

Décision n° 2009-17-Délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

DECISION N°09-17

Objet : Délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres

Vu :

le Code des Marchés Publics ;
Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Le décret du 08 janvier 2009 portant nomination de Monsieur Rémi CARON, Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;
Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
L'arrêté du Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et de la Ministre du Logement en date du 2 mars 2009 nommant Monsieur Philippe DUCROCQ, Ingénieur Général des Mines, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute Normandie, à compter du 2 mars 2009 ;
L'arrêté préfectoral n°09-01 du 03 mars 2009 portant organisation de la DREAL de Haute-Normandie ;
l'arrêté préfectoral n°09-119 du 23 mars 2009 donnant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres à Monsieur Philippe DUCROCQ, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie ;

DÉCIDE

Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Igor KISSELEFF, chargé de mission auprès du directeur régional et Monsieur Jérôme LAURENT, directeur adjoint, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles supérieurs à 133 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 133 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents à :
Monsieur Paul FERLIN, Chef du Service Ressources (SRE) jusqu'au 16 août 2009,
Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE) à partir du 17 août 2009,
Monsieur Alain SCHAPMAN, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD),
Madame Geneviève QUEMENEUR, Responsable de la Mission Estuaire (ME),
Madame Isabelle WERQUIN-QUESNEY, Responsable par intérim de la Mission Administration et Gestion des Données (MAGD),
Monsieur Guillaume APPÉRÉ, Chef du Service Risques (SRI),
Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),

Monsieur Christian GAND, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers (SSTR),
Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général (SG),
Monsieur Bernard LEMOINE, Chef du Service Développement Industriel et Métrologie par intérim (DI et Métro) jusqu'au 31 août 2009,
Monsieur Étienne HANS, Chef du Service Développement Industriel et Métrologie (DI et Métro) à partir du 1^{er} septembre 2009,

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 20 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint au Chef du SRE à partir du 1^{er} septembre 2009,
Monsieur Jean LEGAGNEUR, Adjoint au Chef du SECLAD, Responsable du Bureau Environnement et Développement durable,
Monsieur Lionel HERMANGE, Adjoint au Chef du SECLAD, Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement
Monsieur Jean-Pierre SAINT-ÉLOI, Adjoint au Chef du Service Déplacements, Transports Multimodaux et Infrastructures (SDTMI),
Monsieur Jean-François GUERIN, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Accidentels,
Monsieur Christian LEGRAND, Responsable du Bureau des Risques Technologiques Chroniques,
Monsieur Dominique DESRUS, Responsable du Bureau des Risques Naturels
Monsieur Thibaut SARRAZIN, Chef du pôle Déplacements,
Messieurs Jean-Luc ROLLAND et Bertrand PERRIER et Madame Laetitia FLOHART, Responsables de Projets de développement du Réseau Routier National,
Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Chef du Bureau Transports Routiers,
Madame Myriam FERLIN, Secrétaire générale adjointe jusqu'au 31 juillet 2009
Monsieur Jean-François ROBRIQUET, Secrétaire général adjoint à partir du 1^{er} septembre 2009,
Monsieur Philippe BAUDRY, Secrétaire général adjoint, Responsable du bureau du personnel,
Monsieur Maxime NIGAUT, Responsable du Bureau Compétences, Formation et Recrutements,
Madame Liliane CUVELIER, Responsable du Centre de Documentation et des Archives,
Monsieur Christophe LAMY, Responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier,
Monsieur Didier CARPENTIER, Responsable du Bureau de l'Informatique Communicante,
Madame Maryline BLAVETTE, Médecin de prévention,
Madame Catherine DUPRAY, Chargée de projet stratégie et de communication, à partir du 1^{er} septembre 2009,
Madame Marie MOIROT, Chef de l'Unité Logement,
Monsieur Guillaume CHRÉTIEN, Chargé de mission Financement.

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 5 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

Monsieur Olivier LÉONARD, Chef de l'Unité Procédures – Affaires foncières – Gestion des marchés publics,
Madame Jacqueline BACHELET, Adjointe au responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier, chargée du budget,
Monsieur Francis BELLENGER, Adjoint au responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier, chargé de l'immobilier et du foncier,
Madame Muriel LAVA, Gestionnaire de l'immobilier et du foncier,
Madame Sophie LARCHEVÊQUE, Acheteur – Approvisionnement,
Monsieur Arnaud MALET, Acheteur – Approvisionnement,
Monsieur Thierry RÉZEAU, Adjoint au responsable du Bureau de l'Informatique Communicante,
Madame Véronique MARTINS, Chargée de communication adjointe.

Article 5 :

En cas d'absence de Monsieur Philippe DUCROCQ, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie, la subdélégation qui lui est attribuée aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n°09-119 du 23 mars 2009 sera exercée par Monsieur Igor KISSELEFF, chargé de mission auprès du directeur régional et Monsieur Jérôme LAURENT, directeur adjoint.

Article 6 :

La décision n° 09-08 du 11 mai 2009 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres est abrogée.

Article 7 :

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des préfetures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Rouen, le 07 juillet 2009

Pour le Préfet de région et par délégation,
le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Haute-Normandie
Philippe DUCROCQ

Décision n° 2009-18-Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION

Le Directeur régional
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Haute-Normandie

DÉCISION N°09-18

Objet : Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel

Vu :

La loi n°46-1085 du 18 mai 1946 relative au congé supplémentaire aux chefs de famille fonctionnaires, salariés ou agents des services publics à l'occasion de chaque naissance au foyer ;
La loi n°46-2426 du 30 octobre 1946 relative à la prévention et à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Les lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées portant droits et obligations des fonctionnaires et dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;
La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
Le décret n°67-278 du 30 mars 1967 modifié relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'Équipement ;
Le décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;
Le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Le décret n°82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions ;
Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 ;
Le décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministère chargé de l'Urbanisme, du Logement et des Transports ;
Le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
Le décret n°97-604 du 30 mai 1997 fixant les modalités de recours à des personnes étrangères à l'administration pour l'exécution des enquêtes statistiques du ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme ;
Le décret n°2001-1161 du 7 décembre 2001 modifié portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement ;
Le décret n°2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création d'un compte épargne-temps dans la fonction publique de l'État ;
Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
Le décret n°2005-472 du 16 mai 2005 portant attribution d'une indemnité spéciale de mobilité à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer ;
Le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
Le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'État ;
Le décret n°2007-995 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre d'État, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables ;
Le décret n°2007-1258 du 23 août 2007 relatif à l'indemnité différentielle exceptionnelle attribuée à certains agents du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables ;
Le décret n°2007-1597 du 12 novembre 2007 instituant une indemnité compensant les jours de repos travaillés ;
Le décret n°2008-366 du 17 avril 2008 instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;
Le décret n°2008-367 du 17 avril 2008 instituant un complément indemnitaire en faveur de certains fonctionnaires de l'État à l'occasion d'opérations de restructuration ;
Le décret n°2008-368 du 17 avril 2008 instituant une indemnité de départ volontaire ;
Le décret n°2008-369 du 17 avril 2008 portant création d'une indemnité temporaire de mobilité ;
Le décret du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Rémi CARON, Préfet de la région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;
Le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
L'arrêté du 4 avril 1990 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer ;
L'arrêté du 4 avril 1990 portant organisation des recrutements de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer ;
L'arrêté du Ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire et de la Ministre du Logement, en date du 2 mars 2009, nommant M. Philippe DUCROCQ, Ingénieur Général des Mines, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute Normandie, à compter du 2 mars 2009 ;
L'arrêté n° 09-01 du 03 mars 2009 relatif à l'organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie,
L'arrêté préfectoral n°09-118 du 23 mars 2009 donnant délégation de signature en matière de gestion du personnel à Monsieur Philippe DUCROCQ, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Haute-Normandie ;

DÉCIDE

Article 1er : Subdélégation aux Directeurs adjoints

Subdélégation est donnée à Monsieur Igor KISSELEFF, chargé de mission auprès du directeur régional et Monsieur Jérôme LAURENT, directeur adjoint, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions tous les actes, documents, décisions et correspondances en matière de gestion du personnel de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie.

Article 2 : Subdélégation au Secrétaire général et au Responsable du Bureau du personnel

Subdélégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre BRASSELET, Secrétaire général, à l'effet de signer les décisions correspondant aux points suivants :

Recrutements - Nominations – Mutations : 1 (tous items),
 Positions d'activité : 2 (sauf 2.2, 2.3, 2.4),
 Congés – Autorisations d'absence : 3 (tous items),
 Promotions des agents à gestion déconcentrée : 4 (tous items),
 Notations – Évaluations : 5.2 ,
 Indemnités – Primes : 6,
 Comptes épargne-temps : 8,
 Rachats de jours RTT : 9,
 Ordres de mission : 10 (sauf 10.1),
 Cumuls d'activités à titre accessoire : 12,
 Conventions de stages : 15,
 Accidents du travail : 16,
 Attestations : 17,
 Gestion courante : 18.

Subdélégation est donnée à Madame Myriam FERLIN, Secrétaire générale adjointe, jusqu'au 31 juillet 2009, à Monsieur Jean-François ROBRIQUET, Secrétaire général adjoint, à partir du 1^{er} septembre 2009 et à Monsieur Philippe BAUDRY, secrétaire général adjoint, responsable du bureau du personnel, à l'effet de signer les décisions correspondant aux points suivants :

Positions d'activité : 2 (sauf 2.2, 2.3, 2.4),
 Congés – Autorisations d'absence : 3.2.1, 3.2.2, 3.3.1, 3.3.2, 3.4.2, 3.4.3, 3.6
 Promotions des agents à gestion déconcentrée : 4.1,
 Notations – Évaluations : 5.2 (agents de catégorie C),
 Comptes épargne-temps : 8,
 Rachats de jours RTT : 9,
 Ordres de mission ponctuels : 10.3,
 Accidents du travail : 16,
 Attestations : 17,
 Gestion courante : 18.

Code	Nature de l'attribution	Références
1	RECRUTEMENTS - NOMINATIONS - MUTATIONS :	
1.1	Recrutement et affectation des personnels non titulaires de catégorie C.	Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié
1.2	Recrutement de collaborateurs occasionnels pour l'exécution et l'exploitation de travaux d'enquêtes statistiques.	Décret n°97-604 du 30 mai 1997
1.3	Recrutement et nomination des dessinateurs, des agents administratifs et adjoints administratifs.	Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié Arrêté du 4 avril 1990 modifié
1.4	Affectation à un poste de travail des personnels de catégorie A et B, à l'exclusion des mutations qui entraînent un changement de résidence ou une modification de la situation des intéressés, au sens de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée.	Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié
1.5	Mutation des agents de catégorie C :	Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié
1.5.1	qui entraîne un changement de résidence,	Arrêté du 4 avril 1990 modifié
1.5.2	qui n'entraîne pas un changement de résidence,	
1.5.3	qui modifie la situation de l'agent.	
2	POSITIONS D'ACTIVITÉ :	
2.1	Mise en disponibilité des fonctionnaires :: d'office à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie de droit : pour donner des soins au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un acte civil de solidarité, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie graves, pour élever un enfant âgé de moins de huit ans ou pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un acte civil de solidarité ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, pour suivre le conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un acte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire.	Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié Arrêté du 4 avril 1990
2.2	Réintégration à l'issue de la période de disponibilité des fonctionnaires.	Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié Arrêté du 4 avril 1990
2.3	Mise à disposition de droit des fonctionnaires et agents non titulaires prévue à l'article 105 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.	Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié
2.4	Détachement et intégration après détachement des agents de catégorie C, autres que ceux nécessitant un arrêté ou accord interministériel.	Arrêté du 4 avril 1990
2.5	Mise en cessation progressive d'activité : des agents de catégorie C, des agents non titulaires.	Arrêté du 4 avril 1990 Décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié

Code	Nature de l'attribution	Références
2.6	Admission à la retraite, acceptation de la démission des agents de catégorie C.	Arrêté du 4 avril 1990 Décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié
2.7	Octroi d'autorisation de travail à mi-temps pour raison thérapeutique pour les agents de catégorie C, sauf cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur.	Arrêté du 4 avril 1990
2.8	Octroi et renouvellement d'autorisation de travail à temps partiel et réintégration dans le service d'origine des fonctionnaires, stagiaires et agents non titulaires.	Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié Arrêté du 4 avril 1990
2.9	Octroi aux fonctionnaires du mi-temps de droit pour raisons familiales.	Décret n°95-131 du 7 février 1995
3	CONGES - AUTORISATIONS D'ABSENCE :	
3.1	Congés sans traitement prévu aux articles 6, 9 et 10 du décret n°49-1239 du 13 décembre 1949 modifié.	Arrêté du 4 avril 1990
3.2	Octroi aux fonctionnaires :	Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée
3.2.1	des congés annuels,	
3.2.2	des congés de maladie "ordinaires",	
3.2.3	des congés occasionnés par un accident de service,	
3.2.4	des congés de longue maladie à l'exception de ceux qui nécessitent l'avis du comité médical supérieur,	
3.2.5	des congés de longue durée à l'exception de ceux qui nécessitent l'avis du comité médical supérieur,	
3.2.6	des congés pour maternité ou adoption,	
3.2.7	du congé parental,	
3.2.8	du congé aux chefs de famille à l'occasion de chaque naissance d'un enfant,	Loi n°46-1085 du 18 mai 1946
3.2.9	des congés pour formation professionnelle,	
3.2.10	des congés pour formation syndicale,	
3.2.11	des congés pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs,	
3.2.12	des congés pour l'accomplissement d'une période d'activité dans la réserve opérationnelle ou d'instruction militaire.	
3.3	Octroi aux agents non titulaires :	Décret n°86-83 du 17 janvier 1986
3.3.1	des congés annuels,	
3.3.2	des congés de maladie "ordinaires",	
3.3.3	des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle,	
3.3.4	des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement,	
3.3.5	des congés pour maternité ou adoption,	
3.3.6	du congé parental,	
3.3.7	du congé aux chefs de famille à l'occasion de chaque naissance d'un enfant,	Loi n°46-1085 du 18 mai 1946
3.3.8	des congés pour formation syndicale,	
3.3.9	des congés de formation professionnelle,	
3.3.10	des congés en vue de favoriser la formation des cadres et des animateurs pour la jeunesse,	
3.3.11	des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus,	
3.3.12	des congés pour raisons familiales,	
3.3.13	des congés pour l'accomplissement d'une période d'activité dans la réserve opérationnelle ou d'instruction militaire.	
3.4	Autorisation spéciale d'absence pour les fonctionnaires et agents non titulaires stagiaires :	Décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié Arrêté du 4 avril 1990
3.4.1	pour la participation aux travaux des assemblées électives et des organismes professionnels,	
3.4.2	pour événements de famille,	
3.4.3	en cas de cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse.	
3.5	Autorisation spéciale d'absence pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.	Décret n°82-447 du 28 mai 1982 Décret n°84-854 du 25 octobre 1984
3.6	Autorisation d'absence pour soigner un enfant malade ou en assurer momentanément la garde.	Circulaire n°1475 FP du 20 juillet 1982
4	PROMOTIONS DES AGENTS À GESTION DÉCONCENTRÉE :	Arrêté du 4 avril 1990
4.1	Décision d'avancement d'échelon.	
4.2	Nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national.	
4.3	Promotion au groupe de rémunération immédiatement supérieur.	
5	NOTATIONS - ÉVALUATIONS :	Arrêté du 4 avril 1990
5.1	Notation, évaluation, répartition des réductions d'ancienneté et application des	

Code	Nature de l'attribution	Références
5.2	majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon des agents de catégorie A. Notation, évaluation, répartition des réductions d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon des agents des catégories B et C.	
6	INDEMNITÉS - PRIMES : Attribution de toutes indemnités spécifiques ou exceptionnelles dans le cadre des réorganisations / restructurations du ministère (notamment : indemnité différentielle exceptionnelle, prime de restructuration de service et allocation d'aide à la mobilité du conjoint, complément indemnitaire à ces occasions, indemnité de départ volontaire, indemnité temporaire de mobilité.	Décret n°2007-1258 du 23 août 2007 Décret n°2008-366 du 17 avril 2008 Décret n°2008-367 du 17 avril 2008 Décret n°2008-368 du 17 avril 2008 Décret n°2008-369 du 17 avril 2008
7	NBI (nouvelle bonification indiciaire) : Décisions individuelles d'attribution de points de NBI pour les personnels des catégories A, B et C administratifs.	Décret n°2001-1161 du 7 décembre 2001
8	COMPTES ÉPARGNE-TEMPS : Ouverture et gestion des comptes épargne-temps pour les agents titulaires et non titulaires.	Décret n°2002-634 du 29 avril 2002 modifié
9	RACHATS DE JOURS RTT : Attribution de l'indemnité compensant les jours de repos travaillés	Décret n°2007-1597 du 12 novembre 2007
10	ORDRES DE MISSION : 10.1 Ordres de mission ponctuels internationaux 10.2 Ordres de mission permanents sur le territoire national. 10.3 Ordres de mission ponctuels sur le territoire national.	Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006
11	DECISIONS D'INTÉRIM : Établissement des décisions d'intérim des chefs de service et des chefs d'unité.	
12	CUMULS D'ACTIVITÉS A TITRE ACCESSOIRE : Octroi aux agents des catégories A, B et C des autorisations d'exercer, à titre accessoire, les activités suivantes : enseignements ou formations donnés dans les établissements dépendant d'un organisme privé ou public, expertises ou consultations auprès d'une entreprise ou d'un organisme privés uniquement au profit d'une personne publique.	Décret n°2007-658 du 2 mai 2007 Circulaire n°2157 du 11 mars 2008
13	MAINTIENS DANS L'EMPLOI : 13.1 Établissement de la liste des personnels devant assurer leurs fonctions en cas de grève, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur. 13.2 Notification du maintien dans l'emploi aux agents figurant sur la liste des personnes devant assurer leurs fonctions, de l'interdiction d'abandonner leur poste sous peine de sanctions prévues dans la réglementation en vigueur.	Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée Circulaires du 22 septembre 1961 et du 29 mars 1976
14	SANCTIONS DISCIPLINAIRES : 14.1 Décisions prononçant les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels pour lesquelles le directeur dispose du pouvoir de nomination. 14.2 Licenciement, radiation des cadres pour abandon de poste des agents de catégorie C.	Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée articles 29 et 30 Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée–article 66 Décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié articles 27 et 29 Arrêté du 4 avril 1990
15	CONVENTIONS DE STAGES : Signature des conventions passées entre un établissement ou un service public et la Direction Régionale de l'Environnement et du Logement pour l'admission de stagiaires pour une période déterminée. :	
16	ACCIDENTS DU TRAVAIL : Constataion et liquidation des droits des victimes d'accidents du travail et leurs ayant droits. :	Loi n°46-2426 du 30 octobre 1946
17	ATTESTATIONS :	

Code	Nature de l'attribution	Références
	Toutes attestations concernant la situation des agents (notamment attestation d'emploi, de rémunération, de perte de salaire, d'attribution d'aides matérielles...) :	
18	GESTION COURANTE : Tous les actes individuels de gestion courante non prévus dans les décisions listées ci-avant. :	
19	COMMISSIONS - COMITES LOCAUX:	
19.1	Constitution des commissions administratives paritaires locales compétentes pour les agents de catégorie C et les contrôleurs des travaux publics de l'État (CAP):	Décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié
19.2	Constitution du comité technique paritaire local (CTP).	Décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié

Article 3 : Subdélégation aux Chefs de service, aux chefs de mission et à leurs adjoints

Subdélégation est donnée, à l'effet de signer les décisions correspondant aux points suivants :

Congés – Autorisations d'absence : 3.2.1, 3.3.1, 3.6,

Notations – Évaluations : 5.2 (agents de catégorie C),

Ordres de mission ponctuels : 10.3.

à :

Monsieur Nicolas LEGRAND, Chef de Projet Certification et Chargé de Mission Défense et Sécurité,

Madame Catherine DUPRAY, Chargée de projet stratégie et de communication, à partir du 1er sept. 2009

Monsieur Alain SCHAPMAN, Chef du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable,

Monsieur Jean LEGAGNEUR, Chef du Bureau Environnement-Développement Durable, Adjoint au chef du SECLAD,

Monsieur Lionel HERMANGE, Responsable du Bureau Logement, Construction et Aménagement, Adjoint au Chef du SECLAD,

Monsieur Guillaume APPÉRÉ, Chef du Service Risques,

Monsieur Paul FERLIN, Chef du Service Ressources, jusqu'au 16 août 2009,

Monsieur Koumaran PAJANIRADJA, Chef du Service Ressources (SRE), à partir 17 août 2009,

Monsieur Hervé MORISSET, Adjoint au Chef du SRE à partir du 1er septembre 2009,

Monsieur Christian GAND, Chef du Service Sécurité des Transports Routiers,

Monsieur Jean-Yves PEIGNÉ, Chef du Service Déplacements Transports Multimodaux Infrastructures,

Monsieur Jean-Pierre SAINT-ÉLOI, Adjoint au chef du Service Déplacements Transports Multimodaux Infrastructures,

Madame Isabelle WERQUIN-QUESNEY, Chef de la Mission Administration et Gestion des Données par intérim,

Madame Geneviève QUEMENEUR, Chef de la Mission Estuaire,

Monsieur Bruno DUMONT, Chef de la Mission CPER-PO,

Monsieur Jean-Marc TOUBEAU, Chef de l'Unité Territoriale Rouen-Dieppe,

Monsieur Julien VILCOT, Adjoint au chef de l'Unité Territoriale Rouen-Dieppe,

Monsieur Olivier LAGNEAUX, Chef de l'Unité Territoriale du Havre,

Monsieur Christophe HUART, Adjoint au Chef de l'Unité Territoriale du Havre,

Madame Nathalie VISTE, Chef de l'Unité Territoriale de l'Eure par intérim,

Monsieur Étienne HANS, Chef du Service Développement Industriel et Métrologie, à partir du 1^{er} sept. 2009,

Monsieur Bernard LEMOINE, Adjoint au Chef du Service Développement Industriel et Métrologie,

Monsieur Jean-Marie CHARLES, Adjoint au Chef du Service Développement Industriel et Métrologie.

Article 4 : Subdélégation aux chefs de Bureau, d'Unité et de Pôle

Subdélégation est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les décisions correspondant aux points suivants de l'article 2 de la présente décision :

Congés – Autorisations d'absence : 3.2.1, 3.3.1, 3.6,

Notations – Évaluations : 5.2 (agents de catégorie C),

Ordres de mission : 10.3.

à :

Madame Béatrice AUDEBERT, Responsable du Pôle d'Appui RBOP,

Monsieur Maxime NIGAUT, Responsable du Bureau Compétences - Formation – Recrutement,

Madame Liliane CUVELIER, Responsable du Centre de Documentation et des Archives,

Monsieur Patrice LEGAL, Responsable du Bureau des Marchés Publics et de la Comptabilité,

Monsieur Didier CARPENTIER, Responsable du Bureau de l'Informatique Communicante,

Monsieur Christophe LAMY, Responsable du Bureau des Moyens Généraux et de l'Immobilier,

Docteur Marilyne BLAVETTE, Médecin de prévention,

Madame Hélène GAMBIER, Conseillère sociale territoriale,

Madame Véronique MARTINS, Chargé de communication,

Monsieur Gérard DENOYER, Responsable de l'Unité Énergie,

Madame Marie MOIROT, Responsable de l'Unité Logement,

Monsieur Arnaud LAUBU, Responsable de l'Unité Construction,

Monsieur Sylvain COMTE, Responsable de l'Unité Aménagement,

Monsieur Christophe MOINIER, Responsable de l'Unité Sites,

Monsieur Jean-Michel GANTIER, Responsable de l'Unité Développement Durable,

Madame Nathalie LAURENT, Chargé de mission Évaluation Environnementale,

Monsieur Jean-François GUÉRIN, Chef du bureau des Risques Technologiques Accidentels,

Monsieur Christian LEGRAND, Chef du bureau des Risques Technologiques Chroniques,

Monsieur Dominique DESRUS, Chef du Bureau Risques Naturels

Monsieur Zéphyre THINUS, Responsable du Bureau Eaux et Milieux Aquatiques,

Monsieur Claude GIRARD, Responsable de l'Unité Gestion Quantitative Hydrométrie,

Madame Marie-Laure GIANNETTI, Responsable de l'Unité Gestion Qualitative Hydrobiologie,

Madame Christine LENEVEU, Responsable du Bureau Biodiversité,
Monsieur Denis SIVIGNY, Responsable de l'Unité Espèces animales et végétales et Espaces protégés,
Monsieur Jean-Marc SARTHOU, Responsable du Bureau Transports Routiers,
Monsieur Hubert MASTROTOTARO, Responsable de l'Unité Contrôle Routes,
Madame Laurence RÉTHORÉ, Responsable de l'Unité Contrôle Entreprises ,
Monsieur Régis SAGOT, Responsable du bureau Contrôle Véhicules,
Monsieur Jean-Pierre COZETTE, Responsable du Pôle Gestion Administrative et Financière,
Madame Nelly VOURIOT, Responsable de l'unité Programmation et Gestion Financière,
Monsieur Olivier LÉONARD, Responsable de l'Unité Procédures – Affaires foncières – Gestion des marchés publics,
Monsieur Jean-Marc DELAUNAY, Adjoint au responsable du pôle Méthodes-Qualité,
Monsieur Jean-Luc ROLLAND, Responsable de l'Unité Projets de développement du Réseau Routier National n°1,
Monsieur Bertrand PERRIER, Responsable de l'Unité Projets de développement du Réseau Routier National n°2,
Madame Laetitia FLOHART, Responsable de l'Unité Projets de développement du Réseau Routier National n°3
Monsieur Dominique DEMONT, Responsable du Pôle Administration des données d'environnement,
Monsieur Erwan POULIQUEN, Responsable du Pôle Statistiques publiques.

Article 5 : Abrogations

La décision n°09-09 du 4 mai 2009 portant subdélégation de signature en matière de gestion du personnel est abrogée.

Article 6 : Publications

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Rouen, le 7 juillet 2009

Pour le Préfet de région et par délégation,
Le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Philippe DUCROCQ

« Imprimerie de la Préfecture de la Seine-Maritime »